

# Déconfinement : le point sur la reprise d'activités

Publié le 10.05.2020

Lundi 11 mai marque partout en France le déconfinement progressif de la population. Le point sur les éléments connus à Saint-Herblain sur la reprise des activités et la réouverture des lieux publics.

## ÉCOLES ET CRÈCHES

Les écoles herblinoises **rouvrent à partir du jeudi 14 mai et accueilleront progressivement les élèves dans le respect des consignes sanitaires**. Pour rappel, le retour à l'école se fait sur la base du strict volontariat parental. Toutes les familles ont été contactées par les directions d'écoles pour connaître les élèves présents. Elles seront informées de l'accueil de leur enfant, lundi 11 mai.

Il sera demandé aux parents de fournir un pique-nique les 14 et 15 mai. Le repas de la pause méridienne et l'accueil du soir seront assurés à partir du 18 mai. L'accueil périscolaire du matin fonctionnera si les effectifs le permettent (à vérifier).

Toutes les informations sur les mesures sanitaires mises en œuvre pour accueillir les enfants sont à retrouver dans notre [article dédié \( <https://www.saint-herblain.fr/Actualites/Petite-enfance-enfance-et-jeunesse/Les-ecoles-publiques-rouv> \)](https://www.saint-herblain.fr/Actualites/Petite-enfance-enfance-et-jeunesse/Les-ecoles-publiques-rouv). L'accueil téléphonique de la Direction de l'Éducation reste assuré aux horaires habituels de service, au 02 28 25 26 39. Comme pendant la période de confinement, les enfants des professionnels prioritaires continueront à être accueillis tous les jours, y compris durant les temps périscolaires.

Quant aux crèches municipales, elles rouvrent progressivement à compter du 13 mai. Toutes les familles concernées par ce mode de garde ont été contactées par la direction de la solidarité pour connaître leur souhait – ou non – de mettre leur enfant en crèche. **À ce jour, l'ensemble des demandes pourront être assurées.**

## SOLIDARITÉS

La Ville continue à accompagner les personnes les plus vulnérables.

Le **service action sociale** n'assure pas d'accueil physique mais propose des permanences téléphoniques tous les matins, de 8h30 à 12h30, au numéro suivant : 02 28 25 27 95.

Aux côtés des **personnes âgées**, les travailleurs sociaux du **Centre local d'information et de coordination (CLIC)** assurent des permanences téléphoniques tous les matins du lundi au vendredi, de 9h à 12h, au numéro suivant : 02 28 25 27 86.

Le **portage de repas à domicile et la télé-assistance** sont toujours assurés pour les seniors de plus de 60 ans et une permanence téléphonique est organisée pour répondre aux questions sur ces prestations : 02 28 25 27 78. Le **Service de soins infirmiers à domicile** poursuit ses activités. Pour plus d'informations sur ce service, contactez : 02 28 25 27 83. L'accueil de jour des Noëllés et l'Espace retraités restent fermés jusqu'à nouvel ordre.

Côté **petite enfance**, le Relai assistantes maternelles (RAM) demeure fermé, tout comme les Lieux d'accueil parents-enfants (LAEP). Ces derniers proposent néanmoins des [rencontres virtuelles pour](#)

[maintenir le lien](#) (

<https://www.saint-herblain.fr/Actualites/Petite-enfance-enfance-et-jeunesse/Un-nouveau-lieu-d-accueil> ) . L'accueil téléphonique du service petite enfance reste accessible au 02 28 25 27 26, aux horaires habituels.

Enfin, les sections herblinoises des associations de solidarité, Restos du cœur et Secours populaire en tête, poursuivent leurs actions auprès des plus démunis avec le soutien de la Ville.

Pour en savoir plus, consultez les articles :

- [« Les associations de solidarité restent mobilisées »](#) ( <https://www.saint-herblain.fr/Actualites/Vie-associative/Les-associations-de-solidarite-restent-m> )
- [« La Croix-Rouge et la Ville, main dans la main »](#) ( <https://www.saint-herblain.fr/Actualites/Solidarites/La-Croix-Rouge-et-la-Ville-main-dans-la-m> )

Pour les personnes sans domicile, la ligne téléphonique d'urgence du 115 reste ouverte et les maraudes sociales continuent de fonctionner.

## TRANSPORTS

La Semitan adapte en permanence son plan de transport à la situation. À compter du 11 mai, le réseau de tramway, busway et bus repasse en jour jaune, du lundi au samedi, jusqu'à 22h30. Les dimanches et jours fériés restent en jour blanc. **Plusieurs règles seront à respecter pour voyager en toute sécurité :**

- port obligatoire du masque à bord à partir de 11 ans (sous peine d'une amende de 135 euros) ;
- 1 mètre minimum de distance entre chaque voyageur à bord et sur les quais ;
- lavage des mains au gel hydroalcoolique mis à disposition ;
- montée par les portes du milieu et de l'arrière dans les bus.

Les informations pratiques et l'évolution de l'état du réseau sont à retrouver [sur le site de la Semitan](#) (<https://www.google.com/search?client=firefox-b-e&q=tan>) .

## MARCHÉS

**Les trois marchés herblinois (Bourg, Bellevue, Crémetterie) ont rouvert depuis le 21 avril dernier sauf le vendredi pour le marché de Bellevue.** Là aussi, des mesures sanitaires strictes doivent être respectées. Retrouvez toutes nos infos pratiques dans notre article consacré aux marchés.

## FORMALITÉS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### Accueil Hôtel de Ville

**L'accueil physique de l'Hôtel de ville sera de nouveau assuré à compter du 11 mai.** Les formalités simples (titre de transport solidaire, inscription électorale, recensement citoyen, attestation d'accueil, légalisation de signature...) et la remise de sacs jaunes pourront de nouveau être effectuées, sans rendez-vous.

Aucun nouveau rendez-vous pour les passeports ou les cartes d'identité n'est pour le moment accepté. Seuls sont honorés les rendez-vous déjà programmés.

L'hôtel de Ville est ouvert :

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- samedi : fermé

Un accueil téléphonique est également assuré au 02 28 25 20 00.

La mairie annexe des Thébaudières reste, dans un premier temps, fermé au public.

### **Carré des services**

À compter du mardi 26 mai, le Carré des services rouvre partiellement ses portes au public. Reprennent aux horaires habituels :

- l'accueil du public;
- les permanences formalités.

Le PRJ du Carré des services et les cybercentres sont ouverts uniquement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, appelez aux heures d'ouverture de l'équipement.

Le restaurant Océan, la CPAM, le Relais assistant(e)s maternel(le)s et le lieu d'accueil parents-enfants La Marelle restent fermés jusqu'à nouvel ordre.

### **État civil et cimetières**

Le service est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi. Le bureau d'état-civil à la clinique ELSA Santé Atlantique est ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h30, puis de 13h30 à 16h30.

Sont accessibles sans rendez-vous à l'Hôtel de Ville, les démarches suivantes :

- déclarations de naissance ;
- déclarations de décès.

Les démarches suivantes sont en revanche accessibles uniquement sur rendez-vous, au 02 28 25 23 19 ou par courriel, [etat.civil@saint-herblain.fr](mailto:etat.civil@saint-herblain.fr) :

- reconnaissance d'enfant ;
- délivrances d'actes (naissances, mariages, décès) ;
- mariages/parrainages ;
- PACS ;
- livret de famille ;
- changement de prénom ;
- changement de nom aux fins de mise en concordance de l'état civil ;
- acquisition de droit de concession ;
- organisation d'une inhumation ;
- recherche d'une sépulture.

**Les mariages programmés entre juin et août pourront être célébrés mais en format réduit, jusqu'à nouvel ordre.** Seuls les mariés et leurs témoins seront accueillis par l'officier d'état-civil. Dans le cas où le projet de mariage est maintenu par les futurs mariés, le service de l'état-civil proposera une nouvelle planification des célébrations, dans la mesure du possible. Les projets de mariage, initialement prévus et non maintenus, pourront être reportés ultérieurement. Les futurs mariés sont invités à prendre contact avec le service de l'état-civil.

**Concernant les célébrations de mariages ou parrainage non programmées**, les rendez-vous en vue de préparer les mariages ou parrainages ne pourront pas donner lieu à une date de célébration entre juin et août. Dans le cas d'un projet qui revêt un caractère impératif, il est recommandé d'appeler le service de l'état-civil pour évaluer la situation.

**Pour les enregistrements de PACS**, le dépôt de dossier peut se faire par courrier ou courriel. Après vérification du dossier, un rendez-vous sera fixé.

**Pour l'organisation d'une inhumation**, les funérailles se dérouleront du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h30. Il est préconisé de limiter à la plus stricte intimité la participation aux obsèques et cérémonies funéraires, en excluant toute proximité physique entre les personnes. Concernant l'acquisition d'une concession, les familles sont invitées à prendre contact avec le service des cimetières pour fixer un rendez-vous avant les obsèques, au 02 28 25 23 19 ou par mail : [cimetieres@saint-herblain.fr](mailto:cimetieres@saint-herblain.fr) (<mailto:cimetieres@saint-herblain.fr>)

## DÉCHETS

Réouverture des déchetteries, reprise du tri sélectif, collecte des encombrants... Retrouvez tous les renseignements à jour concernant la collecte des déchets sur [le site de Nantes métropole](https://metropole.nantes.fr/info-coronavirus). (<https://metropole.nantes.fr/info-coronavirus>) Ou en contactant directement le pôle Loire-Chézine de Nantes Métropole, au 02 28 03 41 50.

## PARCS ET JARDINS

L'ensemble des parcs et jardins rouvrent à compter de ce mardi 12 mai. Les aires de jeux, parcours sportifs et plateaux multisports demeurent toutefois non accessibles au public et ce, jusqu'à nouvel ordre.

## CULTURE

### La Bibliothèque

Tous les équipements du réseau, médiathèques et ludothèques **resteront fermés jusqu'au 26 mai**. D'ici là, les usagers peuvent contacter le service par mail à l'adresse suivante : [la-bibliotheque@saint-herblain.fr](mailto:la-bibliotheque@saint-herblain.fr). (<mailto:la-bibliotheque@saint-herblain.fr>) Les services de la culture étudient actuellement les modalités de remise en fonctionnement d'un service de prêts des documents dans le respect des consignes sanitaires.

Aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte, dans un premier temps. La Ville va mettre en place **le prolongement automatique des abonnements échus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2020**. **L'offre de VOD en ligne augmentée reste valable après le 11 mai**. Soit l'occasion de profiter d'une vidéo par jour, contre quatre par mois en temps normal.

Plus d'infos sur [le site de la Bibliothèque](https://www.la-bibliotheque.com/). (<https://www.la-bibliotheque.com/>)

### Maison des Arts

La Maison des Arts, son antenne Nord et les studios d'enregistrement et de répétition Terminus 3 restent fermés au public. Pour les inscriptions pour l'année 2020-2021, une prise de rendez-vous sera possible à compter du 25 mai, aux horaires suivants : du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, au 02 28 25 25 80.

À compter du 2 juin, la Maison des Arts rouvrira ses portes uniquement aux usagers qui auront pris rendez-vous pour un accompagnement à l'orientation et à l'inscription des élèves.

Plus d'infos sur le [site de la Maison des Arts](https://maisondesarts.saint-herblain.fr/). (<https://maisondesarts.saint-herblain.fr/>)

### **Théâtre municipal ONYX**

L'accueil physique de la billetterie au 9 rue de Charente reste fermé jusqu'à nouvel ordre. Le remboursement des spectacles annulés sera assuré à compter du 11 mai. Vous pouvez contacter le théâtre ONYX au 02 28 25 25 00 ou en écrivant à [billetterie.onyx@saint-herblain.fr](mailto:billetterie.onyx@saint-herblain.fr)

Plus d'infos [sur le site d'ONYX](https://www.theatreonyx.fr/). (<https://www.theatreonyx.fr/>)

## **SPORTS, ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE**

### **Equipements sportifs et de loisirs**

Tous les équipements sportifs (couverts et de plein air) ainsi que les piscines restent fermés et les manifestations sportives demeurent annulées, au moins jusqu'au 2 juin. Les activités sportives encadrées par les éducateurs municipaux (collectives, sur temps scolaires ou non) ne reprennent pas pour le moment et restent également annulées.

### **Activités sportives**

Les activités sportives individuelles de plein air peuvent reprendre (sans autorisation ni durée maximum) sous condition de respect de la distanciation physique – pour les activités jogging et cyclistes, distance de 10 mètres minimum entre pratiquants ; 4 m<sup>2</sup> pour les activités tennis, yoga, fitness. Les équipements sportifs de plein air (courts de tennis, pistes de course, terrains de pétanque...) sont de nouveau accessibles depuis le 12 mai. Les vestiaires et locaux de convivialité restent toutefois fermés.

Les activités sportives qui ne permettent pas cette distanciation (sports collectifs, sport de combat) ne pourront pas reprendre dans l'immédiat. Le Ministère des sports a édité plusieurs [guides](http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies-) (<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies->) pratiques post-confinement liés à la reprise des activités physiques et sportives. Un nouveau point d'étape sera fait d'ici au 2 juin pour évaluer les modalités de reprise des pratiques sportives en salles et des disciplines qui nécessitent un contact.

### **Jeunesse**

Le Pôle ressource jeunesse du Sillon reste fermé au public. Les rendez-vous d'accompagnement individuel sont possibles, par mail ou par téléphone. Le Pôle ressource jeunesse du Carré des services est ouvert, uniquement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, appelez aux heures d'ouverture de l'équipement.

L'instruction des demandes d'aides financières et logistiques est suspendue jusqu'à nouvel ordre. La mission jeunesse reste joignable par téléphone au 02 28 25 22 52 et par mail à [jeunesse@saint-herblain.fr](mailto:jeunesse@saint-herblain.fr) aux horaires habituels d'ouverture.

**Centres socioculturels** : Les centres socioculturels restent fermés et toutes les activités sont encore suspendues jusqu'à nouvel ordre. Un relevé des boîtes mail est assuré :

- Le Grand B : [cscgrandb@saint-herblain.fr](mailto:cscgrandb@saint-herblain.fr)
- Centre socioculturel du Sillon : [cscsillon@saint-herblain.fr](mailto:cscsillon@saint-herblain.fr)
- Centre socioculturel du Soleil Levant : [cscsoleillevant@saint-herblain.fr](mailto:cscsoleillevant@saint-herblain.fr)
- Espace 126 – centre socioculturel du Bourg : [cscbourg@saint-herblain.fr](mailto:cscbourg@saint-herblain.fr)

### **Autres équipements publics**

Le cybercentre du Sillon reste fermé au public jusqu'à nouvel ordre, ainsi que la MJC La Bouvardière, la Longère de la Bégraisière, l'Office municipal des relations internationales et des jumelages et l'Office des sports herblinois.

Le cybercentre du Carré est ouvert, uniquement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, appelez aux heures d'ouverture de l'équipement.

## Urbanisme

Le service accueil désormais les usagers aux horaires suivants :

- Lundi: 13h30-17h30
- Mardi: 8h30-12h30
- Mercredi: 13h30-17h30
- Jeudi: 8h30-12h30
- Vendredi: 13h30-17h30

Il est également joignable par téléphone 02 28 25 24 24, aux horaires habituels.

À noter enfin que les délais d'instruction des autorisations d'occupation des sols sont suspendus et les dépôts ne seront enregistrés qu'à la date du 25 mai 2020 (date de cessation de l'état d'urgence sanitaire). Cela ne signifie pas que vous ne pouvez pas déposer de dossier mais que les délais d'instruction ne courront qu'à partir de cette date, qui pourrait bien encore être modifiée en fonction des événements. Le dépôt d'un dossier par voie dématérialisée n'est pas recevable et ne pourra, par conséquence, pas être traité.

## Dans l'actualité

[Coronavirus : les formalités administratives accessibles](#) (

[/Actualites/Institution/Coronavirus-les-formalites-administratives-accessibles](#))

[Compte-rendu du conseil municipal du 7 mai](#) (

[/Actualites/Institution/Compte-rendu-du-conseil-municipal-du-7-mai](#))

[Conseil municipal du 7 mai en direct](#) ([/Actualites/Institution/Conseil-municipal-du-7-mai-en-direct](#))

[Élections municipales : suivez le guide](#) ([/Actualites/Institution/Elections-municipales-suivez-le-guide](#)

)